

# Noël

à Béziers



*Concours des  
décorations de Noël*



**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**Concours «Décorations de Noël 2022»**

**Dans chacune des catégories :**

**1<sup>er</sup> lot : 400 Francs Biterrois**

**2<sup>ème</sup> lot : 200 Francs Biterrois**

**3<sup>ème</sup> lot : 100 Francs Biterrois**

Dates d'inscription : du 16 novembre au 02 décembre 2022 (clôture des inscriptions à 17h).

Le bulletin doit être déposé au service Béziers Commerce (place Pierre Lavabre à Béziers) ou transmis par mail à : [bezierscommerce@beziers.fr](mailto:bezierscommerce@beziers.fr).

**NOM et Prénom (si commerce, nom du responsable) :**

---

**Pour la catégorie « Vitrines » préciser le nom du Commerce :**

---

**Adresse (indiquer N° appartement et étage) :**

---

---

**Courriel (mail) :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

Je participe à la catégorie (cocher la catégorie correspondante) :

Participation limitée à une seule catégorie.

**Particuliers – fenêtres et balcons**

**Commerces - vitrines**

Les informations recueillies dans le bulletin d'inscription (nom, prénom, adresse, courriel et téléphone) sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Béziers pour permettre la sélection des candidats et l'attribution des prix à l'issue du concours. La base légale du traitement est le consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : agents du Service Béziers Commerce de la Ville de Béziers et élus chargés du concours.

Les données seront conservées du 16 novembre 2022 au 31 janvier 2023.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. La non-transmission ou le retrait de ces données vaut non-participation ou retrait de la participation au concours. Les candidats présélectionnés et les lauréats autorisent, en acceptant de participer au concours, l'utilisation de leurs nom et prénom ou pseudonyme.

Les gagnants pourront être conviés à une cérémonie officielle courant janvier 2023. Il est précisé aussi que, afin d'assurer la promotion des résultats du concours dans les publications municipales, les nom et prénom des candidats peuvent être publiés.

Les données seront conservées jusqu'au 31 janvier 2023, au-delà de cette date, elles seront détruites et ne pourront donc plus être publiées.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la commune de Béziers par courriel à [dpo@beziers.fr](mailto:dpo@beziers.fr) ou par courrier adressé au Délégué à la Protection des données, Mairie de Béziers, Place Gabriel Péri 34500 Béziers.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**Règlement complet du concours consultable sur le facebook de la Ville de Béziers, sur le site [www.beziers.fr](http://www.beziers.fr), et au service Béziers Commerce (place Pierre Lavabre - Béziers)**

**Le règlement du concours est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à : [bezierscommerce@beziers.fr](mailto:bezierscommerce@beziers.fr). Renseignements au : 04 67 36 71 04**